

**CITADIA**

**Gesnois Bilurien**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU GESNOIS BILURIEN

Département de la Sarthe (72)

**Commune de SAVIGNE L'ÉVÊQUE**  
**Bourg Est**  
Règlement graphique  
Plan n° 35

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire  
Approbation : 13/10/2022  
Modification simplifiée n°1 : J.J...

Echelle courante 1:2500  
DGFiP Cadastre® 2022

**LEGENDE**

- Contour de zone
- Ua Zone urbaine centrale
- Ub Zone urbaine périphérique
- Uh Zone urbaine liée aux hameaux
- Ue Zone urbaine à vocation équipement
- Uz Zone urbaine à vocation d'activité
- Uzc Zone urbaine à vocation d'activité commerciale
- A Zone agricole
- N Zone naturelle
- Nf Zone naturelle liée aux exploitations sylvicoles
- Nce Zone naturelle liée à une activité de carrière
- Nid Zone naturelle liée au Château de Bois Doulé
- Nj Zone naturelle liée à la présence de jardins
- 1AU Zone à urbaniser à vocation habitat
- 1AUz Zone à urbaniser à vocation activité économique
- 2AU Zone à urbaniser à long terme à vocation habitat
- 2AUz Zone à urbaniser à long terme à vocation équipement
- 2AUe Zone à urbaniser à long terme à vocation activité économique
- Ua Zone urbaine centrale
- Ub Zone urbaine périphérique
- Uh Zone urbaine liée aux hameaux
- Ue Zone urbaine à vocation équipement
- Uz Zone urbaine à vocation d'activité
- Uzc Zone urbaine à vocation d'activité commerciale

- Prescriptions**
- Arbre remarquable à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Petit patrimoine à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
  - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L.151-11 du Code de l'Urbanisme)
  - Cône de vue à préserver (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
  - Cheminement doux à conserver ou à créer (L.151-38 du Code de l'Urbanisme)
  - Hais à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Patrimoine linéaire à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
  - Linéaire commercial à protéger (L.151-16 du Code de l'Urbanisme)
  - Marge de recul (Loi Barrière)
  - Espace boisé classé à protéger (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
  - Boisement et espace vert à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Zones humides repérées (L.211-1 du Code de l'Environnement et L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Marge de recul - cours d'eau (5 m)
  - Patrimoine bâti à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
  - Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
  - Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. L.151-6 et L.151-7 du Code de l'Urbanisme)

- Information**
- Cours d'eau
  - Plan de prévention du risque inondation - Zone réglementaire faible urbaine
  - Plan de prévention du risque inondation - Zone réglementaire moyenne urbaine
  - Plan de prévention du risque inondation - Zone réglementaire moyenne naturelle
  - Plan de prévention du risque inondation - Zone réglementaire forte
  - Zones affectées par le bruit
  - Limites communales
  - Parcelle
  - Bâti

**Liste des emplacements réservés**

N°	Objet	Commune	Bénéficiaire	m²
60	Accès	SAVIGNE L'ÉVÊQUE	Commune	226
61	Accès	SAVIGNE L'ÉVÊQUE	Commune	306
62	Accès	SAVIGNE L'ÉVÊQUE	Commune	428
63	Accès	SAVIGNE L'ÉVÊQUE	Commune	429
64	Cheminement piétonnier	SAVIGNE L'ÉVÊQUE	Commune	177
65	Cheminement piétonnier	SAVIGNE L'ÉVÊQUE	Commune	295
76	Cheminement piétonnier	SAVIGNE L'ÉVÊQUE	Commune	1670
77	Cheminement piétonnier	SAVIGNE L'ÉVÊQUE	Commune	2219
81	Cheminement piétonnier	SAVIGNE L'ÉVÊQUE	Commune	4376
83	Stationnement	SAVIGNE L'ÉVÊQUE	Commune	14395

